



Compiègne, mercredi 3 mai 2023

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2023/01384

Pris en application :

art. R 4241-38 du CT (manifestations nautiques)
Arrêté préfectoral n°603/21/2023 du 3 mai 2023

**Manifestation nautique et activités nautiques (CANOES-
KAYAKS PADDLES LE SAMEDI 13 MAI 2023)****RIVIERE OISE CANALISEE-
COMMUNE DE LA CROIX SAINT OUEN****Réduire la vitesse (tous les usagers - dans les deux sens)**

- le 13/05/2023 de 10:30 à 12:00o **Oise canalisée**

entre les pk 86.000 et pk 87.500 (Aval du pont de Lacroix Saint-Ouen) - Toute la largeur de la voie

Appel à la vigilance (tous les usagers - dans les deux sens)

- le 13/05/2023 de 10:30 à 12:00o **Oise canalisée**

entre les pk 86.000 et pk 87.500 (Aval du pont de Lacroix Saint-Ouen) - Toute la largeur de la voie

Commentaire :

Par arrêté préfectoral n° 603/21/2023 du 3 mai 2023, l'association CNCO Ohana Club est autorisée à organiser une manifestation nautique de canoës-kayaks et paddles, sur la commune de Lacroix Saint Ouen, aux date et horaire indiqués ci-dessus.

Les usagers de la voie d'eau sont invités à se conformer aux indications éventuelles des agents de Voies Navigables de France.

Pour en savoir plus sur l'ensemble des conditions de navigation et sur l'état du réseau en direct, rendez-vous sur www.sif-seine.fr (uniquement sur PC).

Des pièces jointes sont attachées à cet avis. Vous pouvez les consulter sur notre site internet (www.vnf.fr)

Service(s) à contacter :

UTI Seine-Nord, 2, bd Gambetta, BP 20053, 60321 COMPIEGNE CEDEX
Tél : 03 44 92 27 00 - Fax : 03 44 92 27 27

Date limite d'affichage :

14/05/2023

Adjoint au chef de la Subdivision Exploitation

Signé

Arnaud DEVEYER